

SYNDICAT DES EAUX EURON MORTAGNE



Syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne
12, rue Maurice Barrès
54830 GERBEVILLER

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

SERVICE DISTRIBUTION (UGE064)

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de production d'eau potable pour l'exercice 2022
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes.....	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau.....	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	7
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022	7
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	7
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	8
1.6.5.	Autres volumes.....	8
1.6.6.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
2.3.	Recettes.....	12
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	16
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	16
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	17
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	18
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	19
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)	19
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	19
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	20
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	20
4.	Financement des investissements	21
4.1.	Branchements en plomb	21
4.2.	Montants financiers.....	21
4.3.	État de la dette du service	21
4.4.	Amortissements	21
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	22
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	22
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	23
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	24

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau **intercommunal**

- **Nom de la collectivité** : Syndicat Intercommunal des Eaux de l' EURON MORTAGNE
- **Nom de l'entité de gestion** : eau potable
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte à Vocation Unique

- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production		<input checked="" type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement		<input checked="" type="checkbox"/>
Traitement		<input checked="" type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	

- **Territoire desservi** : Barbonville, Borville, Brémoucourt, Charmois, Clayeures, Damas-aux-Bois, Domptail-en-l'Air, Einvaux, Essey-la-Côte, Franconville, Froville, Gerbéviller, Giriviller, Haigneville, Haudonville, Haussonville, Lamath, Landécourt, Lorey, Loromontzey, Magnières, Mattexey, Moriviller, Moyen, Méhoncourt, Remenoville, Romain, Rozelieures, Saint-Boingt, Saint-Germain, Saint-Mard, Saint-Rémy-aux-Bois, Seranville, Vallois, Vennezey, Villacourt
- **Existence d'une CCSPL** Non (non concerné car moins de 10000 habitants)
- **Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT** Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, modification approuvé » par délibération le 17/12/2022
- **Existence d'un schéma directeur** Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée (concession de service public)**

Nature du contrat :

- Nom du délégataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/01/2022
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2025
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2025
- Nombre d'avenants et nature des avenants : néant
- Nature exacte de la mission du délégataire :

La concession a pour objet :

- La gestion du stock de l'eau dans les réservoirs relevant du périmètre du service (totalité des réservoirs syndicaux à l'exclusion du réservoir de tête de Saint-Germain, ce dernier relevant de la compétence Production gérée par la Régie Production d'Eau Potable Euron Mortagne) ;
- Le transfert de l'eau entre les ouvrages de stockage ;
- La gestion du service de distribution d'eau potable sur le territoire des communes.

L'eau distribuée provient des installations de la Régie Production d'Eau Potable Euron Mortagne, à savoir l'unité de Production de Virecourt. Le Concessionnaire achète l'eau produite auprès de la Régie.

La concession comprend la gestion de tous les ouvrages nécessaires à l'exécution du service concédé, existants à la date de signature du contrat ou qui seront réalisés à l'intérieur du périmètre concédé.

Le concessionnaire s'est par ailleurs engagé à réaliser les investissements suivants :

- Pose de sept (7) capteurs de pression ;
- Réalisation d'un modèle hydraulique y compris avec campagne de mesures sur terrain ;
- Réalisation d'une étude de gestion patrimoniale.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Le service public d'eau potable dessert 7 673 habitants au 31/12/2022 (7 511 au 31/12/2021).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 3 495 abonnés au 31/12/2022 (3 501 au 31/12/2021).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Barbonville	204			202	-1
Borville	65			65	0
Brémoncourt	81			81	0
Charmois	107			108	+0,9
Clayeures	95			94	-1,1
Damas-aux-Bois	150			152	+1,3
Domptail-en-l'Air	34			34	0
Einvaux	167			169	+1,2
Essey-la-Côte	43			41	-4,7
Franconville	33			32	-3
Froville	49			50	+2
Gerbéviller	529			531	+0,4
Giriviller	36			36	0
Haigneville	24			24	0
Haudonville	53			53	0
Haussonville	143			145	+ 1,4
Lamath	89			88	-1,1
Landécourt	59			60	+ 1,7
Lorey	47			46	-2,1
Loromontzey	52			51	-1,9
Maquières	164			163	-0,6
Mattexey	34			34	0
Méhoncourt	117			117	0
Moriviller	55			55	0
Moyen	300			295	-1,7
Remenoville	85			85	0
Romain	34			34	0
Rozelieures	89			88	-1,1
Saint-Boingt	45			45	0
Saint-Germain	91			89	-2,2
Saint-Mard	44			45	+2,3
Saint-Rémy-aux-Bois	37			37	0
Seranville	54			53	-1,9
Vallois	75			76	+1,3
Vennezey	26			26	0
Villacourt	191			191	0
Total	3501			3495	-0,17%

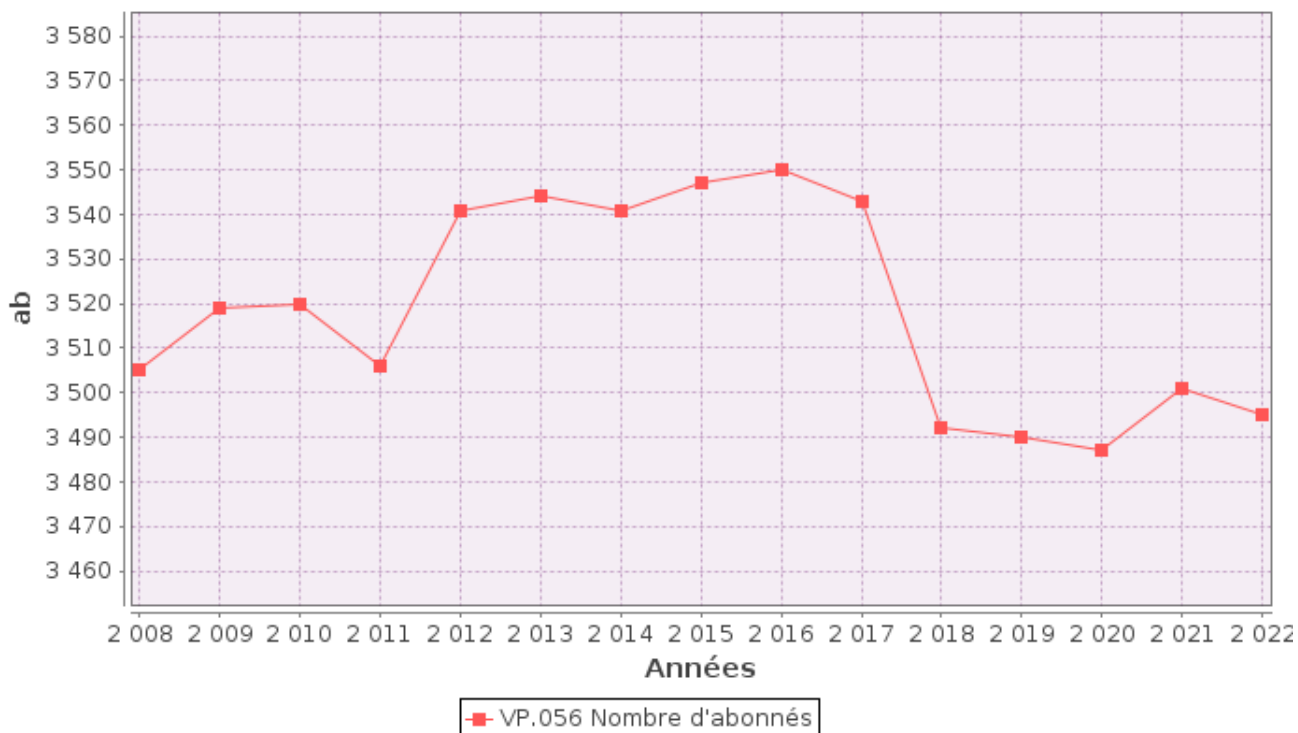
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 16,46 abonnés/km au 31/12/2022 (16,28 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,2 habitants/abonné au 31/12/2022 (2,15 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre

d'abonnés) est de 116,3 m³/abonné au 31/12/2022. (122,61 m³/abonné au 31/12/2021).

NB : le graphique ci-dessous ne doit pas être interprété comme indiquant une chute du nombre d'abonnés en 2018. En effet, jusqu'à 2017, les éléments RPQS fournis par le délégataire et saisis par le syndicat pour obtenir ce graphique correspondaient au nombre de branchements, qui est supérieur au nombre d'abonnés en raison de l'existence de branchements inactifs (maisons vides d'occupants). **Pour information, en 2017, le nombre d'abonnés était en réalité de 3490. Le nombre d'abonnés reste donc stable.**



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

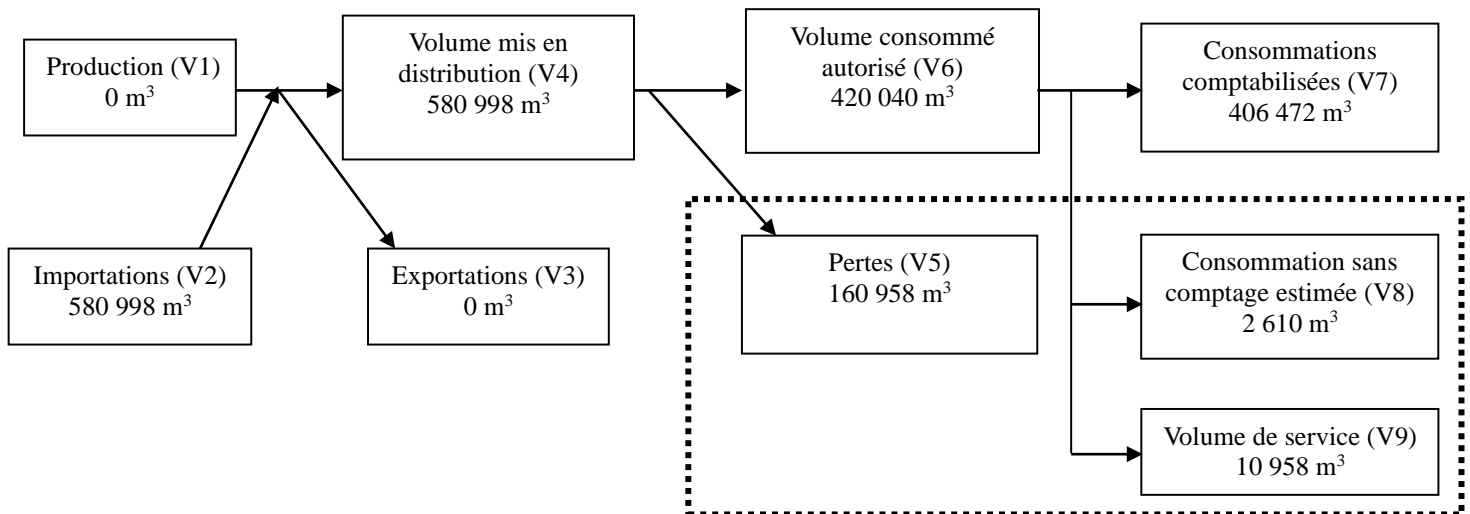
Le service « distribution » ne prélève pas d'eau brute.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

Le service « distribution » n'achète pas d'eau brute.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



1.6.2. Production

Le service « distribution » ne produit pas d'eau traitée.

1.6.3. Achats d'eaux traitées



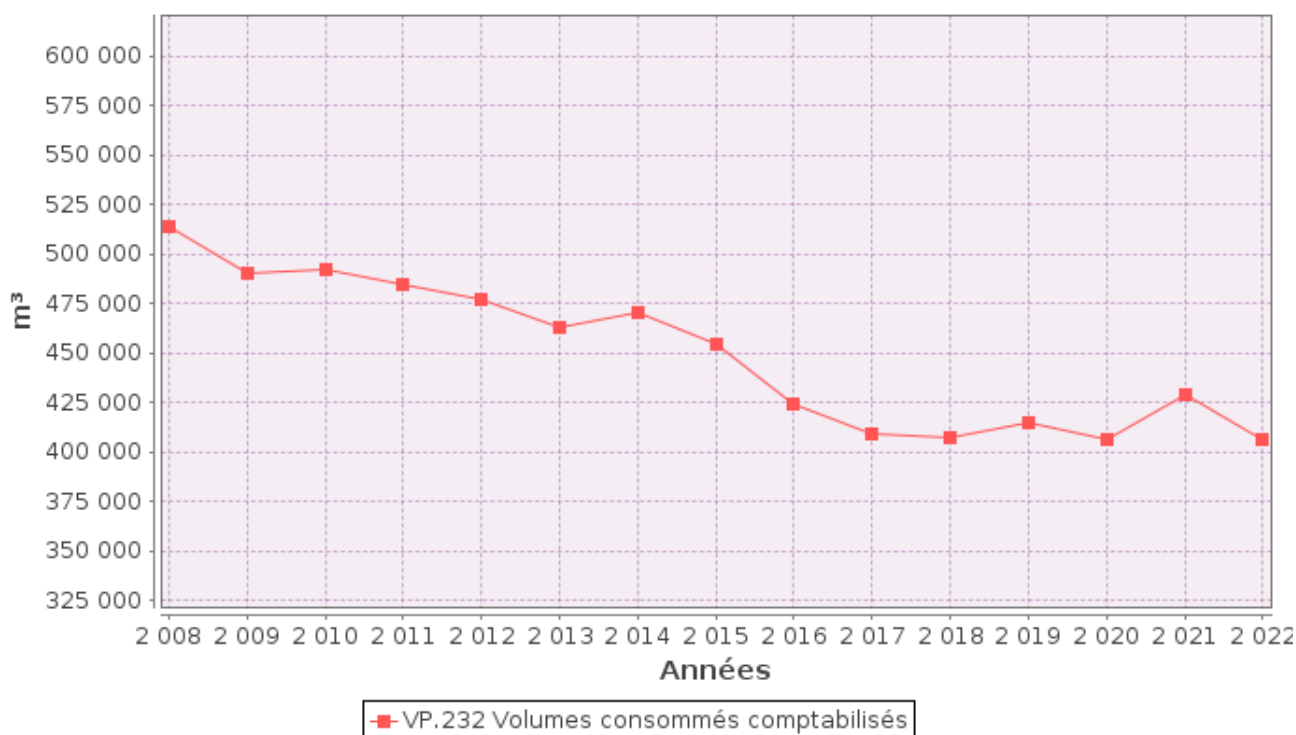
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Régie Production d'Eau Potable Euron Mortagne (UGE805)	Avant 2022, le service « production – distribution » n'achetait pas d'eau traitée	580 998	non pertinent	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	580 998	non pertinent	80

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	391 981	406 472	
Abonnés non domestiques	37 275	Non disponible	
Total vendu aux abonnés (V₇)	429 256	406 472	-5,3%
Syndicat des Eaux de Bayon – Virecourt (non concerné à partir de 2022)	105 187	0	Non pertinent
Total vendu à d'autres services (V₃)	105 187	0	Non pertinent

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2021 en m ³ /an	Exercice 2022 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	11 832	2 610	-77,9%
Volume de service (V9)	10 498	10 958	4,4%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	451 586	420 040	-7%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 212,32 kilomètres au 31/12/2022 (215 au 31/12/2021).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Frais d'accès au service : selon bordereau de prix unitaires annexé au règlement de service

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	20 €	20 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____	NC, tarif identique quel que soit le diamètre	NC, tarif identique quel que soit le diamètre
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 50 m ³	0,9976 €/m ³	0,9976 €/m ³
	Prix au m ³ de 51 à 150 m ³	1,018 €/m ³	1,018 €/m ³
	Prix au m ³ de 151 à 300 m ³	1,2216 €/m ³	1,2216 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 300 m ³	0,9773 €/m ³	0,9773 €/m ³
	Autre : _____	néant	néant
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	35 €	38,92 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 50 m ³	1,4462 €/m ³	1,6081 €/m ³
	Prix au m ³ de 51 à 150 m ³	2,6184 €/m ³	2,9115 €/m ³
	Prix au m ³ de 151 à 300 m ³	3,7325 €/m ³	4,1503 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 300 m ³	1,5184 €/m ³	1,6884 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽¹⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	Non répercutée sur les factures abonné	Non répercutée sur les factures abonné

	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,35 €/m ³	0,35 €/m ³
	VNF Prélèvement	néant	néant
	Autre : _____	néant	néant

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

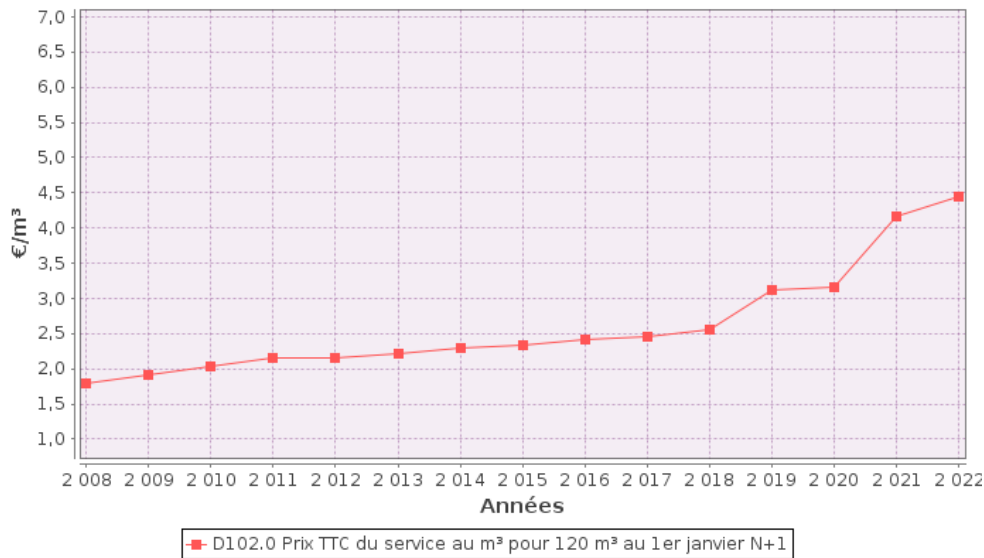
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	20,00	20,00	0%
Part proportionnelle	121,14	121,14	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	141,14	141,14	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	35,00	38,92	11,2%
Part proportionnelle	255,60	284,21	11,2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	290,60	323,13	11,2%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	—	—	—%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	42,00	42,00	0%
VNF Prélèvement :	—	—	—%
Autre :	—	—	—%
TVA	26,06	27,84	6,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	68,06	69,84	2,6%
Total	499,80	534,11	6,9%
Prix TTC au m³	4,16	4,45	7%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution (pour information, le prix d'achat en gros par le service « distribution » est de 0,82 € / HT / m3 pour 2022. Ce prix est répercuté aux abonnés par le service « distribution » sur la part « délégataire »).

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est identique.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de 406 472 m³/an (429 256 m³/an en 2021).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Au 1^{er} janvier 2019, une première augmentation des tarifs (part collectivité) permet de financer la construction d'une nouvelle unité de traitement aux normes (Coût 4,5 M€ HT, mise en service en 2022).

Au 1^{er} janvier 2022, une seconde augmentation (part collectivité) permet de financer un plan pluriannuel d'investissement sur les réseaux vieillissants et les ouvrages de stockage à remettre aux normes (Coût 3 M€ HT sur 5 ans).

Aucune autre augmentation d'une telle ampleur n'est actuellement prévue sur la part collectivité.

Des ajustements liés aux actualisations annuelles des prix des prestations seront répercutés sur les tarifs (part délégataire). Entre le 01/01/2022 et le 01/01/2023, l'augmentation de la part délégataire est de 11,2%.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	506 589	349 465
<i>dont abonnements</i>	35 603	35 760
Recette de vente d'eau en gros	44 842	0
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	10 655	0
Total recettes de vente d'eau	562 086	349 465
Recettes liées aux travaux (subventions)	151 560	0
Recettes liées aux travaux (récupération de TVA N-1)	6 417	17 623
Recettes liées aux travaux (emprunts)	0	750 000
Autres recettes (produits financiers)	12	14
Autres recettes (produits exceptionnels)	363	25 015
Total autres recettes	158 352	792 652
Total des recettes	720 438	1 142 117

NB : la date de démarrage du nouveau contrat de concession au 1^{er} janvier 2022 coïncide avec le début du cycle de facturation 2022. La période de facturation coïncide désormais avec l'année civile. Par conséquent, les recettes de vente d'eau 2022 sont celles qui figurent au compte administratif du syndicat. En effet, en raison du décalage du cycle de facturation, le solde des recettes 2022 n'a pas encore été calculé par le délégataire à la date d'établissement du présent RPQS.

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	578 528	943 212
<i>dont abonnements</i>	113 410	132 095
Recette de vente d'eau en gros	29 678	0
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	6177	0
Total recettes de vente d'eau	614 383	943 212
Recettes liées aux travaux	33 000	12 113
Autres recettes (part collectivité et redevance agence de l'eau collectée)	692 000	610 000
Autres recettes (Produits accessoires)	9 700	9 426
Total autres recettes	734 700	631 539
Total des recettes	1 349 083	1 574 751

NB : les recettes 2022 correspondent à celles qui sont indiquées au compte annuel de résultat d'exploitation (CARE) annexé au Rapport Annuel du Délégataire pour l'exercice 2022 .

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 (exploitant + collectivité) : 1 292 677 € (1 306 383 € au 31/12/2021).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	45	0	50	1
Paramètres physico-chimiques	46	0	50	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100%	98%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		96,88%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99,36%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	120

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

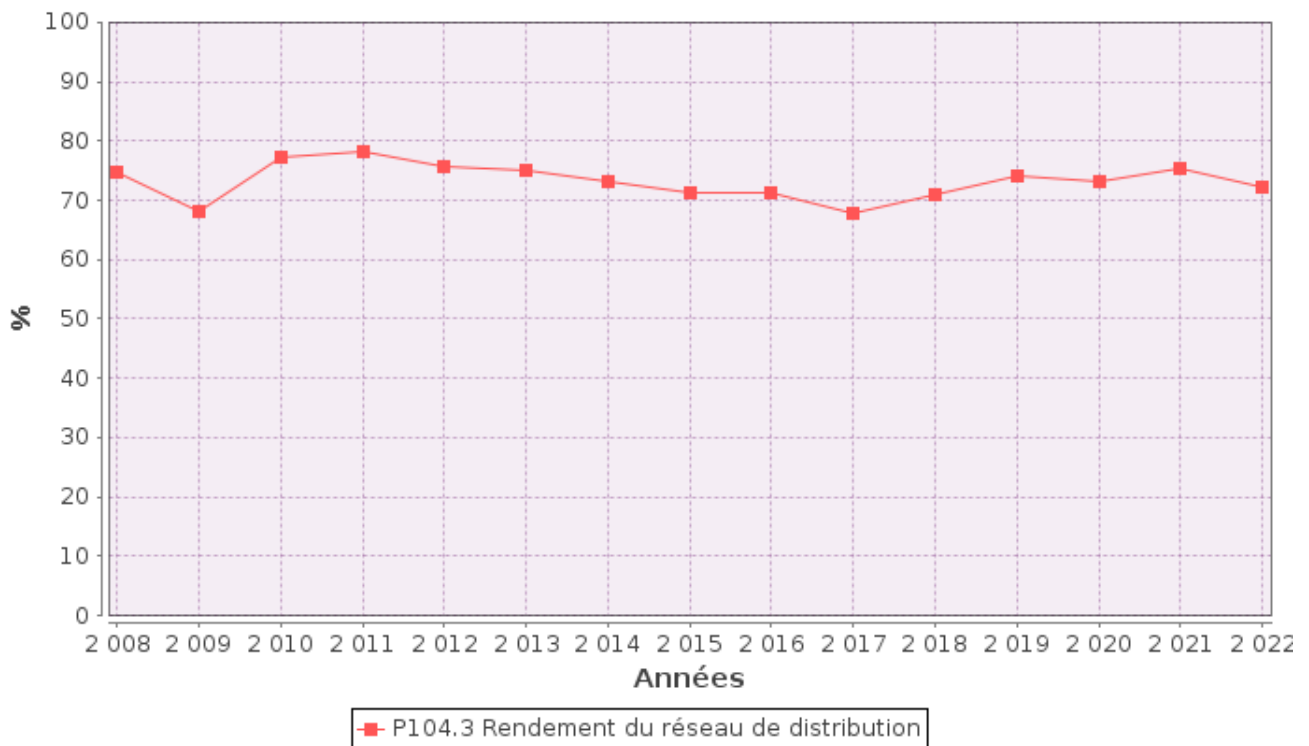
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	75,3 %	72,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	7,09	5,42
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	67,7 %	70 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,3 m³/j/km (2,6 en 2021).

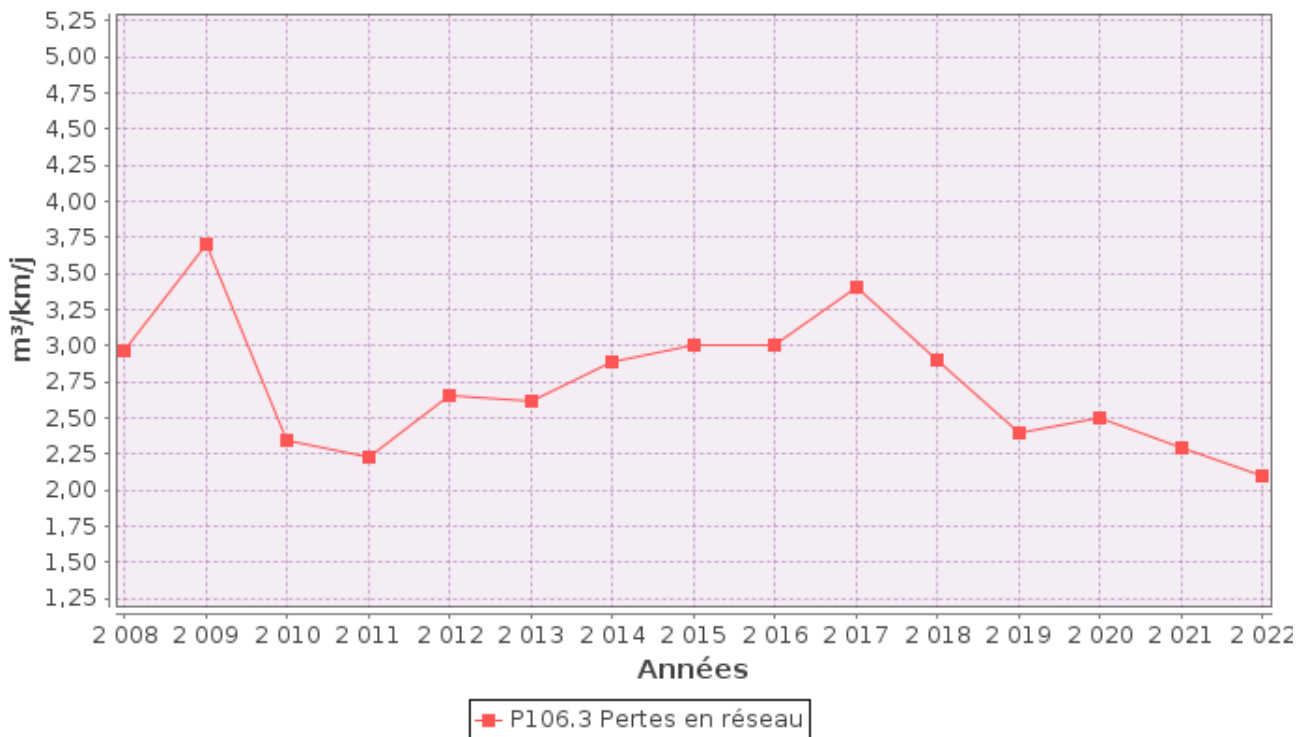
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 2,1 m³/j/km (2,3 en 2021).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km					0,34

Au cours des 5 dernières années, 0,34 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,03% (0,03 en 2021).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2021).

Voir détail dans le RPQS du service « production »

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, 0 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (0 en 2021), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0 pour 1 000 abonnés (0 en 2021).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de 95,3% (94,8% en 2021).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	2 927 340	840 334
Epargne brute annuelle en €	369 942	242 131
Durée d'extinction de la dette en années	7,9	3,5

Pour l'année 2022, la durée d'extinction de la dette est de 3,5 ans (7,9 en 2021).

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	44 249	13 957
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	1 359 155	1 383 262
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2021	3,26	1,01

Pour l'année 2022, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2021 est de 1,01% (3,26 en 2021).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 30

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 8

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de 10,87 pour 1000 abonnés (4,86 en 2021).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre total des branchements	3573	3567
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	2	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,39%	0%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,44%	0%

4.2. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	35 881	956 148
Montants des subventions en €	0	119 072
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 927 340	840 334
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	98 540,07
	en intérêts	9 116

NB : à partir de 2022, le syndicat des eaux dispose de trois modes de gestion distincts :

- une régie pour la production d'eau potable
- une concession de service public pour la distribution d'eau potable, les investissements propres à ce service étant réalisés par le syndicat

Le présent RPQS ne concerne que le service « distribution » et les investissements réalisés par le syndicat.

Cf. RPQS « production » par ailleurs.

4.4. Amortissements



Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 148 072 € (138 503 € en 2021).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Néant au cours du dernier exercice : le PPI en cours pour la période 2021-2025 a été adopté en 2020 – cf. RPQS 2021		3 086 553 €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Néant au cours du dernier exercice : le PPI en cours pour la période 2021-2025 a été adopté en 2020 – cf. RPQS 2021		3 086 553 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement inexistant dans le département 54) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL inexistant dans le département 54).

L'année 2022, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2022 (0 €/m³ en 2021).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7 511	7 673
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	4,16	4,45
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	98%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	75,3%	72,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	2,6	2,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	2,3	2,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,03%	0,03%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0